

10 fév 2017 -13:47

Appartient à Conseil des ministres du 10 février 2017

Régie des bâtiments : accord de coopération avec la Régie portuaire d'Anvers

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la conclusion d'un accord de coopération entre la Régie des bâtiments et la Régie portuaire d'Anvers en vue de la réalisation d'un nouveau complexe pour l'hébergement de la Police de la navigation d'Anvers.

La Régie des bâtiments peut participer à un projet Design-Build-Maintain (DBM) de la Régie portuaire d'Anvers (HA) permettant d'étendre le marché public pour la construction d'un nouvel atelier central destiné aux services portuaires à la construction d'un complexe administratif et logistique pour un nouvel hébergement de la Police de la navigation d'Anvers sur la rive droite (SPNA).

Le projet de nouvelle construction de la Régie portuaire d'Anvers vise le regroupement des services techniques liés à l'eau au sein d'un nouvel atelier central. Celui-ci comprend des bureaux, un espace social et un aménagement des abords en vue d'une mise en oeuvre plus efficace et plus flexible des personnes et des moyens ainsi que l'amélioration de la rapidité et de la qualité de la prestation de services. Le site sélectionné à la hauteur de Kaai 602-612 est suffisamment grand pour y intégrer le projet SPNA.

Le ministre chargé de la Régie des bâtiments est en outre mandaté pour résilier la convention de concession existante et procéder à la vente du bien sis à Anvers, Oosterweelsteenweg 223.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>